

du 7 avril 1840, à cause de son peu d'importance en population et en territoire. Toutefois l'ordonnance précitée a voulu que ce nom continuât à subsister, et elle a décidé que la nouvelle commune s'appellerait *Commelle-Vernay*.

Voici quinze communes supprimées. Comme compensation il en a été créé dix ; mais on voit que dans le département de la Loire, comme dans celui du Rhône, il y a une tendance à constituer des communes plus viables. Les érections nouvelles, dont nous allons parler maintenant, en sont une preuve ; malheureusement plusieurs de ces dernières montrent aussi une certaine tendance à morceller les grands centres de population, et c'est là une mesure fâcheuse (1).

#### Création de communes.

*Jeansagnère.* La paroisse de Saint-Just-en-Bas était une des plus grandes du Forez, et avait été autrefois divisée en quatre parcelles, dont une fort considérable était connue sous le nom de le Gais, son chef-lieu. Cette paroisse se trouvant un peu isolée des trois autres, fut érigée en succursale par ordonnance royale du 20 septembre 1820. Cinq ans après, elle demandait une administration civile, se fondant : « 1° Sur la difficulté des communications avec feaint-Just-en-Bas, même pendant la belle saison ; 2° sur l'impossibilité de remplir le vœu de la loi relativement à la tenue des registres de l'état civil ; 3° sur la privation des bienfaits d'une administration civile, et notamment sur le mauvais emploi de ses

(1) Il ne faut pas oublier que ceci a écrit en 1847, depuis il y eu réaction.